

CENTRE DE LOISIRS

Anzin St Aubin / Sainte - Catherine

Été 2024



Madame, Monsieur, Chers enfants,

Nous vous informons que le SIVOM Brunehaut organise un accueil de loisirs cet été
du Mardi 9 juillet au Vendredi 16 août 2023 sans interruption (hors 15/08),

Pour cette année 2024, le centre de loisirs se déroulera dans les écoles de Sainte-Catherine, rue de la Malterie. La constitution des groupes se fera après les inscriptions.

Il sera ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi **pour les enfants de 3 ans à 17 ans révolus et scolarisés** résidant dans la commune sur demande de l'un des parents ayant autorité parentale et présentation d'un justificatif de domicile. Les enfants résidants à l'extérieur de la commune ne seront admis que dans la limite des places disponibles au 10 Juin 2024 et selon un tarif spécifique, **y compris les scolarisés à Anzin ou à Sainte-Catherine.**

Les services de garderie et de cantine fonctionneront. La famille peut mettre les enfants en garderie à l'heure qu'elle choisit dans le cadre des horaires 7h30 à 9h - de 12h à 12h30 - de 13h30 à 14h et de 17h à 18h30.

Inscriptions :

Les 13, 14, 16 et 17 Mai en Mairie de Sainte-Catherine de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h15 et en Mairie d'Anzin aux mêmes horaires avec permanence le soir de 18h à 19h30

Permanence des Directeurs: Vendredi 17 mai de 16h30 à 18h en salle d'activités sous le restaurant scolaire pour Ste Catherine et Salle des Viviers pour Anzin.

Paiement à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Attention, nombre de places limité à 300 enfants en juillet et à 200 enfants en Août. **Les inscriptions seront closes le vendredi 17 Mai 2024. Passée cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'en cas de places disponibles.**

Pour les inscriptions avec cas particulier (handicap, allergie, régime...), il est conseillé de rencontrer les directeurs pour échanger. Contacts pour information par mail: centredeloisirssivom@gmail.com

L'inscription ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet (dossier à télécharger sur les sites internet des communes, à solliciter par mail ou à retirer en mairie). Prière de se munir de l'attestation du quotient familial (CAF), d'un justificatif de domicile et des documents complétés. Le certificat médical n'étant plus exigée, il faudra obligatoirement fournir la fiche sanitaire dûment remplie.

Si vous êtes inconnu sur le portail famille, merci de fournir **l'attestation du quotient familial (CAF), un justificatif de domicile, le Carnet de Santé et la fiche sanitaire à télécharger ou à retirer en mairie.** Attention, un certificat médical pourra être demandé en fonction des activités. Les tarifs sont établis selon le Quotient Familial (QF) dont chaque foyer peut récupérer l'attestation sur le site www.caf.fr dans la rubrique « Mon compte » avec votre n° d'allocataire à 7 chiffres et votre code confidentiel, puis « Demander une attestation de paiement et de quotient familial ». Ce document est indispensable pour bénéficier d'un prix réduit, à défaut de justificatif, le Tarif 3 sera appliqué.

Les familles ayant droit à « L'Aide au Temps Libre » de la C.A.F. pourront en bénéficier sous réserve de fournir l'attestation lors du paiement.

En cas de mauvaise conduite de l'enfant, le directeur en accord avec les Municipalités peut, après un avertissement à la famille, renvoyer un enfant, sans remboursement.

Après examen du dossier d'inscription, et sur présentation de l'avis d'imposition et des ressources des trois derniers mois, les enfants dont les revenus des parents n'excèdent pas le SMIC seront inscrits gratuitement (à l'exception des participations au camping, et à la cantine). En cas de difficulté, les familles peuvent saisir les CCAS. Aucune exonération ne sera consentie aux enfants originaires d'une autre commune, lesquels paieront de plein droit le tarif extérieur.

IMPORTANT : Selon les directives de la Direction de la Cohésion Sociale pour les activités aquatiques (natation, voile, canoë, ski nautique...) une attestation délivrée par les maîtres-nageurs sur la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans la présence de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau, dans un bassin de 1m80 est obligatoire. Cette attestation pourra être transmise ultérieurement à l'inscription.
Le casque est également obligatoire pour les sorties vélos.

Attention, en dehors d'une session complète, **l'inscription est obligatoire à la semaine.**
La prestation de garderie est incluse dans le tarif d'inscription.

| TARIFS 2024 | | | Programmation des semaines 2024 |
|---|--------------------------------------|---|---|
| INSCRIPTIONS | Session complète = 3 semaines | Autres inscriptions à la semaine : Tarif/jour/enfant | |
| Habitants Tarif 1 | | | JUILLET SAUF 14 JUILLET Semaine 28 : 4 jours Semaine 29 : 5 jours Semaine 30 : 5 jours |
| Quotient Familial < à 720€ | | | |
| 1 enfant | 104 € (8.00) | 12.01 € | |
| 2 enfants | 183 € (7.04) | 8.92 € | |
| 3 enfants | 252 € (6.46) | 7.83 € | |
| 4 enfants | 286 € (5.50) | 6.84 € | |
| Habitants Tarif 2 | | | |
| 721€ < Quotient Familial < 1 400€ | | | |
| 1 enfant | 117€ | 13.28 € | |
| 2 enfants | 204€ | 9.96 € | |
| 3 enfants | 281€ | 8.74 € | |
| 4 enfants | 319€ | 7.82 € | |
| Habitants Tarif 3 | | | AOUT Sauf 15 AOUT Semaine 31 : 5 jours Semaine 32 : 5 jours Semaine 33 : 4 jours |
| Quotient Familial > à 1 400 € ou en l'absence de justificatif | | | |
| 1 enfant | 123€ | 14.06 € | |
| 2 enfants | 216€ | 10.62 € | |
| 3 enfants | 297€ | 9.38€ | |
| 4 enfants | 338 € | 8.45 € | |
| Extérieurs Tarif 1 – QF < à 1400 | | | |
| 1 enfant | 310€ | 32.20 € | |
| 2 enfants | 620€ | 32.20 € | |
| 3 enfants | 930€ | 32.20 € | |
| Extérieurs Tarif 2 – QF >= à 1400 | | | |
| 1 enfant | 380€ | 39 € | |
| 2 enfants | 760€ | 39 € | |
| 3 enfants | 1140 € | 39 € | |

1 session = 3 semaines

Tarifs des services en plus de l'inscription, à payer pendant le centre :

| | | |
|--------------|-----------------|-----------------------------------|
| Cantine | 4.50 €/repas | |
| Nuit camping | Pour les grands | ☐ 9 € / nuit/ enfant (8 ans et +) |
| | Pour les petits | ☐ 7 € / nuit/ enfant (- 8 ans) |

Pour information : Le prix de revient de l'accueil pour 2023 était d'environ 26 € / jour / enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition dans chacune des mairies pour plus de renseignements ou contactez par mail : centredeloisirssivom@gmail.com

Alain VAN GHELDER
Maire de Ste Catherine

Valérie EL HAMINE
Maire d'Anzin St Aubin